

**Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions**

| Date        | Nombre d'actions composant le capital | Nombre total de droits de vote théoriques (actions auto-détenues comprises) | Nombre de droits de vote exerçables (déduction faite des actions auto-détenues privées de droit de vote) |
|-------------|---------------------------------------|---|--|
| 17 mai 2017 | 20 397 464                            | 21 305 644  | 21 265 438   |

Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote. A titre d'information, au 17 mai 2017, 40 206 actions auto-détenues étaient privées de droit de vote.